



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 422 – MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 372

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 6 juin 2022 le projet de règlement numéro 422.

Pour faire suite à l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation qui se tiendra le **lundi 20 juin 2022, à 20 heures**, dans la salle du conseil, située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

Le règlement est adopté afin d'être en concordance avec le Règlement 02-10-50 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata qui est entré en vigueur le 10 janvier 2022 ;

Les modifications touchent entre autres certains usages secondaires à l'agriculture en affectation agricole et les conditions d'implantation résidentielle sur les propriétés de 18 hectares.

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 8^e jour de juin deux mille vingt-deux (2022-06-08).

Lucie April,
Directrice générale / greffière-trésorier par intérim